



PUBLIC

Producteurs laitiers fermiers et artisanaux, salariés en charge de la qualité, porteurs de projets à l'aube de leur démarrage en atelier de fabrication laitière fermière.

Pré-requis : aucun



DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Lundi 09 janvier 2023 Et Lundi 16 janvier 2023	09h00 – 17h30	Chambre d'agriculture 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE
Entre le 17/01 et le 30/06/2023	Durée : 3 heures	Sur votre exploitation



FRAIS

Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA : Gratuit

Pensez à valider votre consentement reçu par mail de vivéa (pensez à vérifier vos spams).

Tarif autres publics : 694 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPTENCES).

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC (10,48€) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise (par exemple, 7 heures x 10,48 = 73,36 euros).

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France.

Renseignements et inscriptions :

Léonore MONTAIGNE

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

2 avenue Jeanne d'Arc

78150 LE CHESNAY

tél. : 01 39 23 42 38

e-mail : formation@idf.chambagri.fr



FORMATION

Les 09 et 16 janvier 2023

LE MEE SUR SEINE (77)

+ 3h de transfert des acquis

UTILISER LE NOUVEAU GBPH EUROPEEN POUR ELABORER SON PMS EN PRODUCTION LAITIERE FERMIERE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître le cadre réglementaire et le GBPH
- Comprendre les dangers biologiques, les risques associés et les moyens de les maîtriser
- Comprendre les dangers physiques et chimiques, les risques associés et les moyens de les maîtriser
- Elaborer mon PMS en utilisant le guide GBPH européen

Intervenant(s) : Yann SIMON Conseiller Technique Fromager à la CARIDF

PROGRAMME :

Jour 1 :

Le cadre réglementaire et le GBPH

- ▲ *L'intérêt du GBPH comme outil de maîtrise sanitaire,*
- ▲ *Articulations entre grands principes de la réglementation hygiène,*
- ▲ *Application de la réglementation en production laitière fermière,*
- ▲ *La genèse du GBPH européen et sa diffusion en France.*

Les dangers biologiques, les risques associés et les moyens de les maîtriser

- ▲ *Ce qu'est un danger, un risque, la prévention,*
- ▲ *Les différents types de microflores et l'intérêt des flores utiles,*
- ▲ *Les modes de contamination, risques pour la santé et moyens de maîtrise.*

Jour 2 :

Les dangers physiques et chimiques, les risques associés et les moyens de les maîtriser

- ▲ *Les principaux dangers chimiques et leurs moyens de maîtrise,*
- ▲ *Les principaux dangers physiques et leurs moyens de maîtrise,*
- ▲ *Les BPH et BPF, les obligations/recommandations.*

Transfert des acquis : 3 heures sur votre exploitation

- ▲ *Être capable de construire, de mettre à jour son PMS*
- ▲ *Être capable de notifier la DDPP*

Moyens pédagogiques:

- ▲ Tour de table
- ▲ Exposé oral et vidéoprojecteur
- ▲ Exercices (brainstorming...)
- ▲ Jeu photos
- ▲ Bilan écrit



Pour tout renseignement supplémentaire,
Yann SIMON : 06 07 35 02 74

Evaluations des participants